

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 19 Brumaire,

(Ere vulgaire)

Dimanche 9 Novembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, au coin de la rue THÉRÈSE, rue des MOULINS, n°. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).

Les Souscripteurs et les Agens des Postes sont invités à s'adresser directement au Bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 14 octobre.

Hier matin, les Français s'avancèrent de nouveau sur Mündenheim, Friesenheim, Frankental, &c. Ce mouvement occasionna une canonnade, après laquelle ils se replierent. L'armée prussienne, aux ordres du prince de Hohenloë, vient de quitter la position qu'elle avoit occupée jusqu'à présent pour se rapprocher de cette place.

Les Autrichiens venus de Coblenz ont déterminé les Français à se replier jusqu'à Lauthereck. Cependant comme ils s'avancent à grands pas dans le Hunsruck, les généraux de l'armée alliée ont pris la précaution de faire transporter sur les derrières les boulangeries & les bagages. On s'attend incessamment à de grands événemens sur les bords du Rhin dont les rives opposées sont couvertes de troupes autrichiennes & françaises.

Nos généraux ont fait élever auprès de Newied trois batteries, pour disputer le passage de ce fleuve aux Français par une isle située avantageusement au milieu du Rhin.

Les seize otages qu'on avoit pris ici il y a près de deux ans, & qui avoient été emmenés à Nancy, sont revenus le 11.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A N G L È T E R R E.

De Londres, le 10 octobre.

Toutes les nouvelles reçues de l'armée du duc d'York & de la Hollande consternent le ministère; il ne voit pas sans terreur que les hollandais vont échapper au statouder & à notre alliance: les conséquences de ce nouvel ordre de choses sont incalculables, sur tout, quand on

les lie à la cessation probable & prochaine de la guerre de terre des puissances alliées contre la France.

Les mêmes dépêches annoncent, que les bataves indignés du pillage que notre armée a exercé sur leur territoire ont formé un parti prépondérant, disposé à recevoir les français comme des vengeurs & comme des libérateurs. Les ministériels assurent que ce parti n'osera pas s'exposer à la vengeance que l'Angleterre tireroit de l'apostasie hollandaise, en provoquant ainsi l'invasion que nous ne manquerions de faire de toutes les possessions hollandaises en-delà du Cap de Bonne-Espérance; mais cette considération éloignée l'emportera-t-elle sur la considération présente des avantages qui résulteroient pour les états-généraux d'une alliance avec la république française? c'est ce qui est bien difficile de croire.

Une autre considération non moins importante, occupe notre cabinet. Lorsque la république française sera délivrée de la guerre de terre que nous avons attisée, ne courrons-nous pas le danger de la voir se diriger toute entière vers la guerre de mer, dont les avantages se balancent déjà entre elle & notre suprématie de tradition sur toutes les mers.

Les préparatifs immenses qui se font à Brest; l'accident qui peut permettre aux vaisseaux français bloqués dans le golfe de Juan de se rejoindre à l'escadre qui est en armement à Toulon, sont autant de sujets de crainte pour nos succès ultérieurs dans l'Océan & dans la Méditerranée; enfin, les demandes de secours prompts faites par le sieur Charmilly, envoyé ici de St-Domingue, laissent de grandes inquiétudes au ministre sur le sort de cette conquête marchandée avec quelques traités.

L'ouragan qui a eu lieu le 6 & le 7 de ce mois a jeté à la côte plus de vingt bâtimens du commerce; on craint que la grande escadre n'en ait souffert, d'autant plus

qu'elle a été vue le 7 gagnant en désordre le port de Torbay d'où elle étoit sortie au nombre de 35 vaisseaux de ligne ou frégates, de deux bricks & d'un cutter. On apprend aussi que les bâtimens destinés pour les Indes-Occidentales ont été fort maltraités, & qu'on en a vu plusieurs faisant des signaux de détresse, sans que la tempête ait permis de leur apporter du secours.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 14 brumaire, (4 novembre, v. st.)

Les conquêtes faites dans la Hollande par les armées de la république française, deviennent de jour en jour plus utiles pour elles : les magasins & l'artillerie trouvés dans la forteresse de Venloo serviront dans l'attaque de Nimègue; & c'est ainsi que l'on bat l'ennemi avec ses propres armes. Depuis que les troupes françaises ont effectué le passage de la Meuse, peu de jours se passent sans que les républicains n'en viennent aux mains avec les satellites de la coalition. Dans ces fréquentes affaires, l'on se bat toujours avec beaucoup d'acharnement des deux côtés : dernièrement le régiment hollandais des dragons de Byland a été extrêmement maltré. Il paroît, d'après les dispositions des armées anglaise & hollandaise, qu'elles voudroient effectuer leur jonction, afin de faire ensuite les derniers efforts pour tâcher de dégager Nimègue. Le stathouder, avec son second fils, vient de se rendre à l'armée de l'état, afin de ranimer le zèle refroidi des troupes pour son auguste personne. Le parti Orange est extrêmement abattu dans toute la Hollande; il craint les représailles de la part des patriotes, pour les infâmes traitemens qu'ils leur ont fait essuyer en 1787; c'est à la Haye sur-tout que la peur se manifeste davantage.

Depuis l'arrivée du représentant Gillet devant Maëstricht, les attaques contre cette ville viennent de prendre une nouvelle vigueur : deux principales ont lieu dans ce moment; la première contre la ville basse séparée de la haute par la Meuse, & la seconde contre le fort de Saint-Pierre, le boulevard le plus fort de Maëstricht. C'est sur-tout cette dernière qui est terrible; le bombardement & l'envoi des boulets rouges y est si actif, que les incendies se succèdent d'un moment à l'autre avec rapidité: il est apparent que, sous très-peu de jours, Maëstricht sera ajouté aux conquêtes de la république.

N. B. Nous apprenons que cette place a subi le sort de toutes celles qui ont été attaquées par les braves républicains.

F R A N C E.

D É P A R T E M E N T D U F I N I S T È R E.

De Brest, le 30 brumaire.

Le convoi destiné pour les Antilles n'attend qu'un bon vent pour mettre à la voile; il est composé du vaisseau *FHercule*, de 50 canons, armé en flûte, de quatre frégates et de quelques autres bâtimens de guerre, avec plusieurs transports: il a à bord deux bataillons munis de leurs canots de campagne, et l'un de ces bataillons est composé de nègres. Deux commissaires civils sont aussi embarqués sur ce convoi, qui sera escorté, jusques à une certaine hauteur, par quelques vaisseaux de ligne.

Les travaux de la marine se poussent avec la plus grande activité, et les prises arrivent toujours en foule. Il est certain que d'ici au printemps ce département seul

fournira cinquante vaisseaux de ligne, dont six à trois ponts, de 120 canons.

La division de six vaisseaux de ligne et de quatre frégates, aux ordres du contre-amiral Nielly, a repris la mer depuis dix jour.

L'ordre est donné à neuf vaisseaux de ligne, dont un de 120, deux de 80 et six de 74; de prendre des vivres pour six mois, et de se tenir prêts à mettre à la voile au premier signal.

Les croisières de nos frégates sont longues et nombreuses. Le *Flibustier*, vaisseau de 50 canons de 36, armé en flûte, vient d'arriver d'une croisière au banc de Terre-Neuve, où il a coulé bas vingt-huit bâtimens anglais, et où il en a pris douze, ainsi qu'une corvette espagnole montée de 10 canons. Cette corvette est un chef-d'œuvre de travail; tout l'intérieur est en bois d'acajou et doré. Ce genre de luxe a excité la curiosité générale, et chacun va voir cette corvette depuis qu'elle est entrée dans ce port.

De Paris, le 19 brumaire.

Des malveillans avoient répandu le bruit que la convention alloit démonétiser les assignats de 400 liv.; en conséquence, une foule de citoyens alarmés s'étoient rendus au trésor national pour faire échanger contre d'autres assignats ceux de 400 livres. La convention nationale, instruite de ce fait, a déclaré qu'il n'avoit jamais été question d'une pareille opération; et la confiance a été rétablie.

T R I B U N A L R É V O L U T I O N N A I R E.

S A L L E D E L A L I B E R T É.

Séance du 17 brumaire.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Michelot, maréchal-des-logis de la gendarmerie à Nantes, a exposé, qu'avant de déclarer ce qu'il savoit à charge du comité, il vouloit parler de l'homme qui lui avoit paru être l'auteur de tous les malheurs arrivés à Nantes. Je veux parler de Carrier, a-t-il dit. Le hasard me plaça de service chez lui; il s'annonça, non-seulement comme un despote, mais encore comme un tyran. Il commença par égarer le comité; il vexa ensuite Sauvigny, adjudant-général de Nantes. Sauvigny se présenta un jour chez Carrier (j'ignore pour quel motif); Carrier le menaça de la prison, & ordonna de faire venir la garde. Sauvigny dit au représentant « Si je t'ai manqué, fais-moi punir; si je suis coupable, je te remets mon épée ». Carrier se mit en fureur, fit des menaces, rentra dans sa chambre, prit son sabre & voulut en frapper cet adjudant-général. Boursault arrêta Carrier & lui dit : « Ta tête exaltée te fera donc toujours faire des étourderies ? » Boursault fit rentrer Carrier dans sa chambre.

Quelques-tems après, Carrier m'ordonna d'arrêter un commis du bureau du commissaire des guerres. Carrier le traita de contre-révolutionnaire, & menaça de le faire fusiller. Il lui reprochoit d'avoir accordé un passeport à un homme pour joindre les brigands. Le commis répondit qu'il avoit suivi l'ordre de la route qui lui étoit indiquée.

J'allai, par ordre de Carrier, chercher le commissaire des guerres. Malgré leurs explications, tous deux furent incarcérés à Sainte-Clair.

Quant au comité, a-t-il dit, la voix publique n'étoit pas en sa faveur : cependant je n'ai aucun fait positif à citer contre lui. Plusieurs des membres que le comité ont se sont bien comportés en différentes occasions. Je n'ai pas entendu parler de Chaux avant l'établissement du comité; mais j'ai entendu dire depuis qu'il recevoit les citoyens avec dureté, & qu'il mettoit trop de chaleur dans ce qu'il faisoit.

Deschaines, tailleur, a déclaré connoître les enterreurs qui peuvent donner le nombre des noyés, guillotiné & fusillés qu'ils ont inhumés. Les noms de ces enterreurs seront remis à l'accusateur public.

Deschaines a ajouté que, le 22 frimaire, jour où l'on disoit qu'il existoit une conspiration, il fut nommé, par Chaux, commissaire, pour faire des arrestations; qu'il s'est présenté plusieurs fois pour être payé, & qu'il n'a reçu aucune indemnité.

Chaux a répondu que, lorsque les corps administratifs eurent arrêté les listes des gens suspects, on nomma des commissaires pour les arrestations.

On a observé à Chaux qu'il n'étoit pas constant que les corps administratifs eussent concouru à former ces listes, puisque Petit avoit nié ce fait.

Chaux s'est écrié: les témoins ont peur, ils rejettent tout sur le comité: on a dit que la terreur étoit à Nantes, & moi je dis qu'elle est ici; les patriotes, dans la crainte d'être incarcérés, n'osent dire la vérité: quelques-uns cependant ont eu le courage de la dire. Si Deschaines n'a pas reçu les indemnités qui lui sont dues, c'est qu'il venoit les réclamer dans un état où il ne pouvoit entendre raison; car, quoique bon républicain, il aimoit à boire un coup.

On a observé à Chaux qu'il n'auroit pas dû choisir un homme qui s'enivre pour faire des arrestations.

Chaux a répliqué que les Bretons, quoique bons patriotes, aiment tous à boire leur petit coup.

Minée a attesté que Chaux calomnioit les habitans de Nantes.

Chaux alors a cité l'histoire qui prouve, à ce qu'il prétend, ce qu'il a avancé.

Bachelier a insisté & demandé de nouveau que les témoins s'expliquassent franchement sur les causes des calamités arrivées à Nantes. On interpelle les témoins, a-t-il dit, sur de petits objets, & ils n'osent déposer contre Carrier.

Le président a rappelé à Bachelier que le tribunal instruit seulement le procès des accusés présens.

Celui-ci a répliqué: « Si un général avoit fait entrer des soldats dans une ville, & qu'on les fit fusiller, en épargnant celui qui auroit donné l'ordre, que penseriez-vous de cette conduite? (on entend des *bravo* & des cris répétés de *Carrier, Carrier, Carrier*.) Ne croyez pas, a continué Bachelier, que je me décourage de la manière avec laquelle cette cause s'instruit. J'ai confiance dans la justice de la représentation nationale; j'aime à croire que le système qui écarte encore celui qui, dans cette affaire, doit jouer le rôle principal, ne consiste que dans un examen sage & approfondi de cette cause; j'aime à croire qu'on n'instruit contre nous, que pour instruire contre celui qui, s'il n'a pas tout ordonné, a du moins tout permis. Je ne murmure point contre la manière dont on procède envers nous; mais je demande qu'on s'instruise, & qu'on sache enfin quelle a été la position de Nantes, & quel est celui qui est la cause de tous ses malheurs.

Caton, maître de la poste aux chevaux à Nantes, a dit: lorsque j'appris la nomination des membres du comité, je regardai la chose publique comme perdue, parce que je savois que ces membres étoient sans moralité, sans talens, sans moyens, & que la plupart étoient des imbécilles. Mainguet, l'un d'entr'eux à la vérité étoit un honnête homme; mais on ne se servoit de lui que pour avoir sa signature. Goullin étoit aussi sans état & sans estime publique. Grand-Maison étoit emporté & violent. Bachelier m'a paru un homme faux, & seulement républicain depuis la mort du tyran; Chaux m'a paru également un homme faux; Perrochaux n'étoit qu'un imbécille, qui n'auroit dû se mêler que de son métier de maçon, & presque tous ces êtres immoraux, dépouillés de toute espèce de sensibilité, au milieu de la consternation générale, paroissent satisfaits aux récits des noyades, des fusillades, & de tous les malheurs publics.

Caton a dit, en outre, que Carrier étoit l'auteur de la terreur; mais qu'on ne devoit pas attribuer à lui seul tous les crimes commis dans cette ville; qu'il ne connoissoit point les individus, & qu'ils lui étoient indiqués par le comité, par Lamberty, Fouquet & autres.

Bachelier a répondu qu'il avoit toujours désiré la république, & qu'il fut satisfait lorsqu'elle fut décrétée.

Goullin a répondu qu'étant colon de Saint-Domingue, il vivoit de ses revenus; que sa fortune ayant été perdue, il a vécu de son travail.

Chaux a observé qu'il n'avoit jamais parlé au témoin, & comme on ne connoît pas la qualité du vin à la seule inspection du cerceau, de même il ne pouvoit assurer qu'il fût un homme faux, puisque jamais il ne lui avoit parlé.

On a reproché à Goullin d'avoir fait incarcérer Montaudouin, son correspondant, chez lequel il avoit été élevé, & à qui il devoit une somme de 80 à 100 mille livres.

Goullin a répondu que c'étoit la compagnie Marat qui l'avoit fait arrêter; il est convenu des autres faits. Il a ajouté que Montaudouin ayant été réclamé, ainsi que d'autres, par le consul des États-Unis d'Amérique, il fut mis en liberté ainsi que les autres. Leroux a prétendu que Montaudouin avoit été incarcéré pendant trois mois, & qu'il mourut deux jours après être sorti de prison.

Les accusés ont reproché à Caton, en'autres, d'avoir écrit une lettre à Charette; Caton a expliqué ce fait, sur lequel un tribunal a prononcé en sa faveur. Mais Chaux a dit que, lorsqu'il seroit acquitté, il se chargeoit de prouver le fait.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LEGENDRE (de Paris).

Suite de la séance du 17 brumaire.

Cambon dit que la discussion intéressante, qui a eu lieu avant-hier, sur les moyens de diminuer la masse des assignats, a fourni occasion à la malveillance de répandre que l'on s'occupoit de la démonétisation des assignats de 400 livres. Ce bruit absurde a produit un effet tel, qu'hier une grande foule s'est portée à la trésorerie pour échanger cet assignat contre d'autres de petite valeur. « Nous devons, ajoute Cambon, rassurer les citoyens & dire que la convention ne fera & ne permettra aucune opération qui puisse altérer le crédit de la monnaie républicaine. Les succès de nos armées nous donneront des moyens suffisans pour retirer de la circulation une partie

des assignats ». — L'observation de Cambon sera insérée au bulletin.

Robert-Lindet soumet à la discussion le projet relatif au *maximum* des grains & fourrages : il présente de nouvelles réflexions à l'appui de ce projet ; il annonce qu'il faut huit millions de quintaux de grains pour l'approvisionnement annuel des armées, des places de guerre & places maritimes, & deux millions 300 mille quintaux pour approvisionner annuellement la commune de Paris. Les ressources ne manquent pas à de si grands besoins ; les matières existent, mais il faut leur donner du mouvement ; & c'est là qu'est toute la difficulté. Il paroît que le commerce, quel qu'impression que pourroit lui donner une liberté indéfinie, ne suffiroit pas à une circulation qui doit être aussi rapide. D'ailleurs, comme un dixième au moins de la nation, composé de gens à rentes ou à salaires fixes, n'a point participé aux avantages de l'abondance des signes, ce dixième supporteroit presque seul les inconvéniens de cette abondance, car, par la liberté indéfinie du commerce, les denrées enchérisseroient nécessairement.

Legendre, de la Nièvre, présente des calculs approximatifs sur le territoire productible de la France, & sur les productions diverses que donne annuellement ce territoire. — Son discours sera livré à l'impression.

Après quelques débats, la convention décrète le premier article du projet avec cet amendement qu'au lieu de la moitié en sus du prix de 1790, ce seroit les deux tiers en sus, qui, joints à ce prix de 1790, formeront le *maximum* des grains & fourrages.

L'établissement connu sous le nom de Miramionnes, celui connu sous le nom de l'Enfant-Jésus, & l'hospice dit Banjon, qui avoient été provisoirement conservés comme hospices de santé, & comme maisons d'enseignemens & de charité, ayant été destinés à d'autres objets d'utilité publique, sont supprimés.

Sur la motion faite par Dufay & appuyée par Bourdon de l'Oise, l'assemblée décrète la mise en liberté des colons détenus, à l'exception de ceux qui forment une réunion à l'hôtel de Massiac : 350 des malheureux colons réfugiés ont péri de misère sous la tente, sur les côtes de la ci-devant Bretagne. — Un autre membre propose de décréter que les patriotes des isles du Vent & de St-Domingue, ont bien mérité de la patrie, quoique leurs efforts pour conserver ces isles à la république n'aient pas été suivis de succès. Cette proposition est décrétée.

Séance du 18 brumaire.

Sur la proposition de son comité de sûreté générale, auquel le représentant du peuple Mallarmé a donné les renseignemens qui lui ont été demandés, la convention nationale décrète que ce représentant se transportera dans les départemens de la Haute-Garonne & du Gers, pour y remplir sa mission, conjointement avec le représentant du peuple Bouillierot. Leurs pouvoirs sont étendus sur le département du Tarn, & ils pourront par-tout agir ensemble ou séparément.

« L'armée de Sambre & Meuse, dit Richard, vient d'ajouter à ses triomphes. Maëstricht est au pouvoir de la république : cette place, l'une des plus fortes de l'Europe, s'est rendue après onze jours de tranchée ouverte. Les difficultés incroyables que présentait un tel siège ; dans une saison avancée, ont été surmontées par une activité & une bravoure plus incroyables encore. La

tranchée a été long-tems inondée, mais nos républicains sont accoutumés à combattre tous les élémens ». — La salle retentit des acclamations *vive la république*.

« Maëstricht s'est rendu ce matin à cinq heures, écrivent les représentans du peuple, sous la date du 14 brumaire : cette place étoit défendue par une garnison nombreuse & plus de 200 pièces d'artillerie. La garnison est prisonnière de guerre. Le plus grand concert a régné dans les opérations de ce siège : tous les républicains, officiers & soldats, ont fait leur devoir, & on déployé la plus grande bravoure. Notre perte consiste en 60 hommes tués & 100 blessés ».

Le général-en-chef Jourdan, écrit que la garnison de Maëstricht, doit sortir le 17, avec les honneurs de la guerre, qu'elle posera ensuite les armes, sera prisonnière, & cependant reconduite jusqu'au premier poste ennemi, sous la condition de ne porter les armes contre la république qu'après l'échange. Cette garnison est forte de 7 à 8 mille hommes.

La convention déclare que l'armée de Sambre & Meuse ne cesse de bien mériter de la patrie.

Le représentant du peuple Bourbette écrit, que l'armée de la Moselle vient de s'emparer d'un avant-poste de Mayence, le fort de Rhinfeld, défendu par de nombreuses batteries établies sur la droite du Rhin. L'attaque a été conduite avec beaucoup de talent & d'intrépidité par le général Vincent. Trente-neuf bouches à feu, la plupart en bronze, des fusils, 250 tentes et autres effets et munitions, sont en notre pouvoir. Les appartemens du château ont été trouvés meublés d'une manière distinguée ; ce qui fait présumer que l'ennemi ne s'attendoit pas à en être sitôt délogé. Il paroît qu'il avoit le dessein de faire sauter le fort, car on a découvert, dans un souterrain visité à tems, une mèche qui conduisoit à un magasin à poudre. « Nous vous envoyons, dit le représentant, les clefs de Rhinfeld, ainsi que celles de Coblenz, dont les habitans ne se familiarisent pas encore avec nos figures ». — La convention déclare, au milieu des plus vifs applaudissemens, que l'armée de la Moselle ne cesse de bien mériter de la patrie.

Le citoyen Mangourit, nommé commissaire des relations extérieures, n'ayant pas accepté cette place, & les motifs de son refus ayant paru suffisans au comité, la convention nomme, pour le remplacer, le citoyen Miaut, secrétaire général actuel des relations extérieures.

« Le comité de salut public, dit Richard, a en vue une opération infiniment importante ; il ne peut rien dire encore à ce sujet ; il a besoin d'un grand témoin de confiance de la part de la convention. Il est indispensable d'envoyer deux représentans, & le comité vous demande d'être autorisé à les désigner particulièrement, & même à les prendre dans son sein. » — Accordé.

ERRATA.

Dans quelques exemplaires de notre feuille d'hier, il s'est glissé une faute essentielle à corriger. Page 190, troisième alinéa : « Cette tension générale à empêcher de renaître les tyrannies de la convention et les abus, etc » ; effacez de la convention ; ces trois mots absurdes ont glissé, par une faute typographique, de la fin de l'alinéa précédent, et ont formé un double emploi, que l'esprit de l'article dément absolument.